REPUBLIQUE DU BENIN
FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2011-344 DU 28 MAI 2011

portant nomination de vingt deux (22) Commissaires de police aux grades supérieurs au titre de l'année 2011.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2009-350 du 19 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Vu le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Vu le décret n°59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;

Vu le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;

Vu le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;

Vu le décret n°2011-343 du 30 avril 2011 portant inscription de vingt deux (22) Commissaires de Police aux grades supérieurs, au titre de l'année 2011 ;

Vu l'Arrêté n°095/MISP/DC/SGM/DRH/SA du 08 juillet 2008 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission d'avancement des Personnels de la Police Nationale ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 avril 2011.

DECRETE

Article 1er : Sont nommés aux grades supérieurs pour compter des dates ci-après, au titre de l'année 2011, les Commissaires de Police dont les noms suivent :

I / POUR LE GRADE DE CONTROLEUR GENERAL DE POLICE

NEANT

II/ POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE

NEANT

III/ POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE

A- POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

1- HOUNDEGNON Sessi Louis Philippe
2- SOGLO Eudoxe

B- POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 2011

1- LOKO DADE Pierre
2- LISSAGBE Dieudonné Dadjo

C- POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 2011

1- AGUIAR Otoglo Hounsinou Pascal
2- BIO SOUROU Orou Nam

D- POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2011

1- TOKPANOU Tankpinou Louis
2- AGBO Antoine
3- PRINCE ALEDJI Mohamed Mouphtaou Djanath

IV/ POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE 1ERE CLASSE

A /- POUR COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

1- NOUDOFININ Ludovic R. Fabien
2- KODA Saliou Babliba

B /- POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 2011

1- ATCHOU Coffi Samuel
2- SINAGONRIGUI KORA Zaki Gounou Taïrou
3- EDIBO Tidjani

C /- POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 2011

1- AWASSI Jean Bosco
2- AWADIDA François Sènakpon
3- LIMA Sylvain Cossi Messan

D /- POUR COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2011

1- LOSSIKINDE Séraphin
2- GOUNDETE Cossi Césaire Ernest
3- AKODJENOU Olaorè D. Waïdi
4- GNIKPO Ellognon Roger
5- HOUNSAMENOU Ernest Mègnon.

Article 2 : L'incidence financière découlant des nominations ci-dessus sera payée conformément aux Lois de Finances en vigueur.

Article 3: Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie,
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique,

Martial SOUNTON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MISP 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 22 JO 1.-